



PREFET D'EURE ET LOIR

Direction régionale des
entreprises, de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Région Centre-Val
de Loire
Unité
Départementale
D'Eure et Loir

**RECEPISSÉ DE DECLARATION
D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE
N°SAP/399388305**

et formulée conformément à l'article L 7232-1-1 du code du travail

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet d'Eure et Loir du 1^{er} mars 2013 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2013 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le directeur de l'unité départementale de la Direccte d'Eure et Loir,

Le Préfet d'Eure et Loir, Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite, et par délégation, le Directeur du Travail responsable de l'Unité Départementale d'Eure et Loir de la Direccte Centre-Val de Loire,

C O N S T A T E :

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'Unité Départementale d'Eure et Loir de la Direccte Centre-Val de Loire par :

L'EIRL « CLEMENT ESPACES VERTS SERVICES »
22 rue du Bout Corneret
28210 FAVEROLLES

Siret : 39938830500027




 Patrick MARGHAND

Pour le préfet et par délégation du directeur régional
 Le Directeur de l'Unité Départementale d'Eure et Loir,
 du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire,
 des entreprises, de la concurrence, de la consommation,

Fait à Chartres, le 7 octobre 2016

Le présent reçepisse sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir.

- exercice des activités autres que celles déclarées dans la déclaration.
- 4^e, 5^e et 6^e de l'article R. 7232-19 ou qui concernant, de façon répétée, après mise en demeure par le préfet restée sans effet, les obligations définies à l'article R. 7232-21 (états trimestriels d'activité, tableau statistique annuel et bilan quinquennal) ou les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles de l'article R. 7232-19 ou qui concerne la structure (transfert de siège social, ouverture d'une nouvelle implantation...) ou les activités exercées déclarées devra, sous peine de retrait de déclaration, faire l'objet d'une déclaration modifiative auprès de l'Unité territoriale d'Eure et Loir de la Direction Centre.

La présente déclaration pourra être retirée si l'organisme agréé :

Toute modification concernant la structure (transfert de siège social, ouverture d'une nouvelle implantation...) ou les activités exercées déclarées devra, sous peine de retrait de déclaration, faire l'objet d'une déclaration modifiative auprès de l'Unité territoriale d'Eure et Loir de la Direction Centre.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvertent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

- Petits travaux de jardinage, y compris débroussaillage.

Les activités déclarées sont les suivantes :

LEIRL « CLÉMENT ESPACES VERTS SERVICES » exerce son activité selon le mode prestataire.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent reçepisse de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de « CLÉMENT ESPACES VERTS SERVICES » (représenté par son gérant Monsieur Cédric CLÉMENT).

Ce reçepisse n'est pas limité dans le temps.